



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 35997

Texte de la question

M. Christophe Sirugue interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du lycée, et en particulier de la classe de seconde, annoncée il y a quelques semaines. Cette réforme soulève de nombreuses questions, notamment en ce qui concerne la place des sciences économiques et sociales. Cet enseignement, en seconde, dans le cadre de la voie "économique et sociale" a fait la preuve de son intérêt pour les élèves, de la qualité de la formation proposée et débouche sur des parcours de réussites significatives pour les élèves les ayant suivis. Or la maquette de la classe de seconde actuellement présentée prévoit une réduction de la place de cet enseignement en seconde en le considérant comme un module optionnel à choisir parmi un large éventail d'autres disciplines. L'enseignement de sciences économiques et sociales présente une double importance : d'une part, il permet aux élèves, futurs citoyens, de s'approprier les mécanismes économiques et sociaux fondamentaux d'un monde globalisé. Le contexte économique actuel renforce encore la nécessité d'une telle formation. D'autre part, il représente un enseignement clé du parcours à dominante "sciences de la société" en classes de première et de terminale et son approche en seconde est une condition d'une orientation efficace et réfléchie des élèves. Aussi il lui demande quelles mesures il compte mettre en place afin d'assurer l'accès le plus large possible des élèves de lycée à l'enseignement des sciences économiques et sociales.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant 1 ou 2 semestres (l'horaire actuel étant de deux heures trente, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35997

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10106

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10950